



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf. : CL/2286-0065

N/Réf. : AA/MB/WSP20024_Tervuren_368_Rocailles

Annexe : /

Bruxelles, le

09-07-2020

Objet : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Avenue de Tervuren, 368.
Proposition de classement comme site du talus de l'ancienne halte Woluwe-Avenue et de ses rocailles.

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 15/04/2020, reçu le 15/04/2020, nous vous communiquons *l'avis défavorable* formulé par notre Assemblée en sa séance du 24/06/2020.

Analyse de la demande

Le site proposé au classement est situé entre les sites classés des Étangs Mellaerts (AR 18/11/1976), du Parc Parmentier (AR 17/12/1981) et du Parc de Woluwe (AR 08/11/1972) et est compris dans la zone de protection de ce dernier. Il jouxte l'ensemble classé de l'ancien dépôt de tram et du musée du transport bruxellois (AG 29/11/2001). Le bâtiment se trouvant actuellement sur le site est repris à l'inventaire du patrimoine architectural et l'ensemble est en ZICHEE du PRAS.



La demande émane du Collège des Bourgmestre et Échevins de Woluwe-Saint-Pierre. Elle vise le classement en tant que site de l'ensemble de la parcelle du talus de l'ancienne halte, immatriculée « c39p³ » au cadastre, ainsi que des rocailles et du bâtiment s'y trouvant. L'emprise de la zone proposée au classement est identifiée ci-dessous, en vert clair :



En vert foncé : les limites de protection des sites classés du Parc de la Woluwe, du Parc Parmentier et de la propriété Blaton.

En mauve : l'ensemble classé du dépôt de trams et du musée du transport bruxellois

En vert clair : la proposition de classement comme site du talus de l'ancienne halte Woluwe-Avenue.

Historique et description du bien

Située sur l'ancienne ligne de chemin de fer Bruxelles-Tervuren construite entre 1877 et 1882 et définitivement fermée en 1970, la halte Woluwe-Avenue est ouverte aux voyageurs en 1882. Elle offrait alors un accès aux nombreuses promenades le long de l'avenue et aux parcs environnant. Le pont ferroviaire enjambant l'avenue est construit durant cette même période et fût démoli en 1972.

L'ensemble des rocailles sur le talus de l'ancienne halte font partie d'un travail d'aménagement général des parcs Parmentier et de Woluwe, situés aux abords de la halte du chemin de fer. Ce projet d'ensemble a été dessiné par l'architecte-paysagiste Elie Lainé à la fin du XIX^{ème} siècle. La réalisation des rocailles est l'œuvre du français Jean Chapelle, auteur, entre autres, d'une série d'engrèvements au domaine royal de Laeken.

L'actuelle promenade verte, qui occupe l'ancien tracé du chemin de fer, longe le site proposé au classement et relie le Parc de Woluwe et le site du Bovenberg. Pour que le parcours de cette promenade soit continu et isolé de la circulation automobile, une nouvelle passerelle surmontant l'avenue a été construite en 2001 par Ney & Partners, P. Blondel et Ayumi Han. Cette dernière rappelle l'ancien axe ferroviaire et recrée le lien entre les talus sur lesquels l'ancien pont s'appuyait.



A gauche : vue sur l'ancienne halte, le pont ferroviaire et le talus au début du XX^{ème} siècle.

A droite : vue sur les rocailles et la nouvelle passerelle piétonne construite en 2001. Photo CRMS 2011.



*A gauche : Vue sur le talus et la halte en 1935. IRPA
A droite : Vue sur le talus et la halte en 2019. Google Street View.*

Le bâtiment originel de la halte Woluwe-Avenue construit entièrement en bois en 1882, fut démoli et remplacé par un bâtiment avant-gardiste avec une buvette semi-circulaire lors de l'électrification de la ligne en 1931. A la fin de l'exploitation de la ligne Bruxelles-Tervuren, ce bâtiment fut transformé en un débit de boisson « A l'arrêt du tram ». Ce dernier se maintint jusqu'à la fin des années '70 avant d'être transformé en funérarium. Le bâtiment retrouva sa fonction de café au début des années '90 avant d'être transformé en restaurant au début des années 2000. Cette dernière étape de transformation inclura également le réaménagement de la parcelle en y implantant un parking ainsi qu'un remaniement des rocailles.



*A gauche : vue actuelle du restaurant depuis le parking.
A droite : vue intérieure du bâtiment. La coupole de style Art-déco, n'est pas d'origine.
Images tirées du site web du restaurant www.levignoble.be*



*A gauche : vue des rocailles en mars 2011
A droite : vue des rocailles en mai 2019
Photos Google Street View.*

Le site assure un lien écologique et paysager avec les sites classés du Parc de Woluwe, des étangs Mellaerts et de la propriété Blaton et est dans la continuité directe du Parc Parmentier. Il forme une continuité urbanistique et paysagère avec le talus situé de l'autre côté de l'avenue de Tervuren, créant un support, autrefois pour le pont ferroviaire, maintenant pour la passerelle piétonne de la promenade verte.



Évolution du site et de ses différentes transformations visibles à travers le temps. Source : bruciel.brussels

Avis

Bien que chargé d'un intérêt historique, urbanistique et paysager, la CRMS estime que le site ne mérite pas pour autant une mesure de classement, les interventions successives l'ayant trop fortement remanié et transformé : la démolition de l'ancienne halte de 1882, la construction en 1931 d'un nouveau bâtiment, les multiples transformations et changements d'affectation de ce dernier, le remaniement profond de la composition paysagère de la parcelle, les interventions sur les rocailles à l'occasion de montage de la nouvelle passerelle, l'implantation d'un parking pour le fonctionnement du restaurant...

Ce n'est pas pour autant qu'elle n'encourage pas la préservation de ce site qui participe activement à la continuité paysagère et écologique du corridor vert traversant la vallée de la Woluwe (la promenade de l'ancien chemin de fer), et participe avec les autres sites verts voisins, au maillage vert de la Région bruxelloise. Les outils actuels doivent permettre, de sauvegarder, par une démarche d'urbanisme qualitative, ce cadre paysager et urbanistique et en permettre la mise en valeur et l'évolution harmonieuse, sans nécessairement justifier un classement.

Le site mériterait en tous les cas une notice individuelle à l'inventaire du Patrimoine Naturel de la Région de Bruxelles Capitale, en complément du bâtiment qui est repris à l'inventaire du patrimoine architectural.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. à BUP-DPC : Catherine Leclercq, Muriel Muret, Harry Lelièvre, Linda Leirens, Tom Verhofstadt